

# Enquêtes sur les décès et services de certification

---

Le Bureau du médecin légiste en chef fournit des services de médecine légale, des enquêtes médico-légales et des services mortuaires par le biais de sa Division des enquêtes sur les décès et de la certification.

- Médecine légale : Elle consiste en l'examen de la personne décédée et en la certification de la cause et le mode de décès.
- Enquêtes médico-légales : Elles consistent en la collecte de preuves, l'interprétation médicale et la fourniture d'informations permettant de déterminer la cause et le mode de décès.
- Services mortuaires : L'objectif des services mortuaires est de fournir un soutien en matière de conservation des corps et d'autopsie au personnel du service de médecine légale et à l'industrie funéraire.